



## NON A LA MUTUALISATION DU SERVICE DE LA PAIE DE LA CPAM DE PARIS

Dans un contexte particulièrement difficile où les salariés de la sécurité sociale subissent des reculs sociaux sans précédent, le directeur général a adressé à tous les agents un mail et un courrier de Nicolas Revel sur le projet TRAM (Travail en Réseau de l'Assurance Maladie) et plus particulièrement sur le département de la paie.

De quoi s'agit-il ?

La COG prévoit une suppression de 4500 postes d'ici 2018. Comment, dans ces conditions, faire fonctionner les services. Pour exemple, à la Cnam de Paris, seuls 25% des départs en retraite seront remplacés ; 400 emplois seront supprimés.

Ainsi est né TRAM, projet national consistant à mutualiser des services entre les Cnam, les Cram et les Drsm, la mutualisation étant le dernier avatar de la Cnamts pour économiser le personnel.

Comment procéder ?

Aujourd'hui, chaque organisme dispose de son propre service paie qui s'occupe uniquement des agents de son ressort. Ainsi, plus de 50 salariés (techniciens de paie et contrôleurs) gèrent les 2900 agents de la Cnam de Paris.

Demain, ne subsisteront plus que 10 entités au plan national qui auront pour tâche la paie de l'ensemble des salariés de l'assurance maladie hors Drsm ! (Marseille, Rhône, Bordeaux, Evreux, Tours, La Mans, Haut et Bas Rhin, Rodez/Hérault, Val de Marne et Versailles)

Dans ce cadre, Versailles gèrera la paie des agents de la Caisse de Paris mais aussi celle du 92, 95 et bien sûr 78.

Il s'agit d'une mutualisation féroce laissant un nombre de nos collègues, qualifiés et reconnus en gestion de la paie, sans métier. Tout cela est absolument intolérable ! A cela il convient d'associer tous les services comptables « Contrôle Paie » qui, eux aussi, sont touchés dans les mêmes proportions !

Pour évoquer les autres départements de l'Ile de France, la CPAM 94 en sus de sa propre gestion aura également celle des CPAM 77, 91, 93 et de la CRAMIF ; cet Organisme cédant lui aussi son service de la paie. Soit 4 CPAM et la CRAMIF.

**Ceci est proprement inacceptable !**  
**Maintien de tous les services et emplois sur place**

Nous avons déjà subi la mutualisation des capitaux-décès et les délestages des plates-formes téléphoniques. La paie n'est qu'une étape supplémentaire !

Les conséquences pour le personnel de la Cnam 75 risquent d'être identiques à celles subies par le personnel des CAF où sévit déjà la mutualisation des services paie.

Les collègues de ces organismes n'en peuvent plus !

- erreurs et dysfonctionnements sur les salaires et les remboursements de frais
- gestion des congés payés chimérique
- suivi quasi impossible concernant l'article 41 (droits maladie, etc.)
- suivi des compteurs horaires variables abracadabrantés
- gestion des départs à la retraite à la dernière minute...

**En clair, nous n'aurions plus la garantie d'une gestion de qualité de nos salaires et de nos droits !**

A ce jour, nos collègues du service paie n'ont aucune visibilité sur leur devenir au sein de la Cnam. Le DRH refuse de communiquer pour soi-disant éviter toutes spéculations et au prétexte qu'il s'agirait d'un dossier à « gestion longue » car il ne faut pas créer d'anxiété

Les intéressés apprécieront !

Pourtant, le processus de mutualisation de la paie est en route, le calendrier envisagé pour notre Organisme devrait débuter au 1er semestre 2017, toutes les CPAM cédantes et prenantes devant achever la mutualisation de la Paie au dernier trimestre 2018.

**Ensemble exigeons :**

**1- Le maintien de l'emploi sur place,**

**2- Le maintien de tous les processus paie dans les organismes,**

**3- L'arrêt de cette mise en concurrence entre salariés de l'assurance maladie.**